



académie
Aix-Marseille



académie

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bulletin académique spécial

Elections au CAVL du 28 novembre 2016

n° 341
du 7 novembre 2016



Service Vie Scolaire - Délégation académique vie lycéenne et collégienne

SVS/16-spécial 341 du 07/11/2016

VIE LYCEENNE - ELECTIONS AU CAVL DU 28 NOVEMBRE 2016

Testes : CVL : Articles R421-43 à 421-45 (Décret 2010-99 du 27 janvier 2010 art.8), circulaire n° 2016-140 du 20-9-2016 «Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne» - CAVL : Code de l'Education Livre V «La vie scolaire», Titre premier «Les droits et obligations des élèves», Chapitre unique, section III «Conseil national et conseil académique de la vie lycéenne», sous-section 2 «Le C.A.V.L.» - Circulaire n°2010-128 du 24/08/2010 «Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne» - Circulaire n°2014-092 du 16 juillet 2014 «Vie Lycéenne : Favoriser l'engagement des élèves» - Circulaire n° 2016-132 du 9-9-2016 «Pour un acte II de la vie lycéenne»

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels, et EREA) - Mesdames et Messieurs les référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels, et EREA)

Dossier suivi par : M. COUTOULY PVS, Mme BERTRAND DAVLC, Mme VIALLES SVS tél : 04 42 91 71 64 - Adresse courriel : vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

A la rentrée 2016, outre les scrutins annuels, doivent être organisées, au sein des établissements, les élections **au suffrage direct** des 5 nouveaux représentants titulaires et 5 nouveaux représentants suppléants au Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL). D'autre part, 5 titulaires et 5 suppléants élus l'an dernier sont conservés. L'ensemble du CVL (20 membres au total) est ainsi renouvelé par moitié chaque année. Le mandat de tous les élus CVL (titulaires et suppléants) est de 2 ans.

De plus, fin novembre 2016, les représentants au Conseil académique pour la vie lycéenne (CAVL) seront élus, à partir des élus CVL, pour deux ans, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour (Art. D511-67)

Il convient, plus que jamais de souligner l'importance de ces élections pour les lycéens et les établissements eux-mêmes. En effet, au regard des objectifs assignés à la vie lycéenne depuis vingt-cinq années qui concourent à la transmission des valeurs de la République et à l'amélioration du climat scolaire : former des citoyens éclairés et responsables, encourager l'autonomie et l'esprit critique, favoriser l'engagement des élèves et promouvoir les pratiques participatives, prendre en compte l'opinion des lycéens dans l'animation de l'établissement.

Ceci implique d'apporter une attention accrue aux conditions dans lesquelles les élections lycéennes doivent être préparées et organisées.

Pour contribuer à la réussite de ces élections et en faire un moment fort d'information et de formation à la citoyenneté, il convient de les préparer bien en amont, en informant et sensibilisant tous les acteurs de la communauté éducative. (lycéens et adultes).

L'information et la sensibilisation des lycéens peuvent être conduites dans des cadres très divers : heures de vie de classe, cours d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), réunions, débats... Il importe également de prévoir dans les établissements une organisation qui soit la plus proche possible de celle mise en place lors des consultations électorales, nationales ou locales, qui permettra aux élèves de parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

S'agissant d'une véritable **campagne électorale**, toutes les réunions organisées en vue de ces élections devront parfaitement traduire et illustrer, pour les élèves et les adultes, les règles du débat et de la participation démocratique.

Ainsi :

- la rédaction d'une profession de foi et d'autres documents de communication,
- la dissociation nette entre le dépôt des candidatures et le scrutin,
- l'affichage des candidatures,
- l'édition de bulletins de vote,
- l'organisation d'un bureau de vote avec le matériel électoral,
- le respect de l'adversaire (dans sa personne, son droit d'expression, à l'écrit, à l'oral ...),

sont susceptibles de constituer une approche concrète des procédures et dispositifs électoraux, socle de toute implication civique et citoyenne dans une société démocratique.

Sur le plan matériel, quelles que soient les modalités d'organisation retenues, les opérations de vote doivent se tenir le jour du scrutin, dans un local facilement accessible, surveillé, et ouvert pendant quatre heures consécutives au moins.

Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) du Lundi 28 novembre 2016.

Mode de scrutin et corps électoral :

Les articles D511-66 et D511-67 du Code de l'Education disposent que tous les représentants des lycéens au conseil académique à la vie lycéenne ou CAVL sont élus pour deux ans au scrutin pluri nominal majoritaire à un tour. Le vote par correspondance est autorisé (le cachet de la Poste faisant foi). Il est personnel (pas de vote par procuration) et secret.

Le corps électoral est composé des membres titulaires et suppléants élus au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) des établissements. Il est scindé en trois collèges électoraux :

- 1) lycées (d'enseignement général, technologique et polyvalents, et sections d'enseignement général),
- 2) lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel,
- 3) Etablissements régionaux d'enseignement adapté – E.R.E.A (Voir liste des circonscriptions).
 - Lycées : 17 circonscriptions électorales.
 - Lycées professionnels : 10 circonscriptions électorales.
 - E.R.E.A. : la circonscription correspond à l'ensemble de l'Académie.

La liste électorale sera établie par le Service Vie Scolaire à partir des saisies des résultats des élections aux CVL

(10 titulaires et 10 suppléants par établissement).

La liste électorale sera consultable au Rectorat, dans les Inspections Académiques à compter du **Lundi 31 octobre 2016** ainsi que sur le site académique.

Les candidatures : tout élu titulaire ou suppléant au CVL est électeur et éligible.

Les candidatures comporteront obligatoirement un candidat titulaire et, si possible, deux candidats suppléants (un bulletin comportant un titulaire accompagné d'un seul suppléant sera tout de même admis). Dans le cas où le candidat titulaire est un élève d'une classe de dernière année de cycle d'étude, le ou les suppléants devront obligatoirement être inscrits dans une classe de niveau inférieur, afin qu'en cas de départ, la continuité du mandat soit assurée par le suppléant devenu titulaire, la seconde année du mandat.

- Les candidatures ne comportant pas de suppléant ne sont pas recevables.
- Les candidatures associant des élèves de différents types d'enseignement (Professionnel, Général, Adapté) ne sont pas recevables.
- Les candidatures multiples sont interdites : le nom d'aucun candidat, titulaire ou suppléant, ne peut donc figurer sur plus d'un bulletin de candidature.

En revanche, les candidats peuvent être issus d'établissements différents, pourvus qu'ils relèvent du même collège électoral (type d'enseignement) et de la même circonscription électorale.

Il appartiendra aux chefs d'établissement et aux référents Vie Lycéenne d'assurer en temps utile la **sensibilisation** et l'information des lycéens et **de saisir sur l'application CVL/CAVL les candidatures. Ils pourront également accompagner l'élaboration des candidatures** afin qu'elles correspondent aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus.

Ces listes de candidatures au CAVL devront être **signées par les élus CVL candidats**, et **envoyées par courrier (le cachet de la poste faisant foi) ET par courrier électronique** à vielyceenne@ac-aix-marseille.fr **au plus tard le 4 novembre 2016 (retour des vacances de Toussaint).**

L'enregistrement de la réunion virtuelle sur la préparation des élections au CAVL (13/10/16) est disponible sur la page "réunion virtuelle..." de votre parcours M@gistere 'Délégation Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne'.

Pour le retrouver : davlc-dplmnt » Via » réunion/formation virtuelle - l'application CVL/CAVL

- **portail Arena,**
- **onglet 'formation à distance', M@gistere, parcours 'DAVLC'.**
- **réunion virtuelle sur la préparation des élections au CAVL (13/10/16)**
- **Entrez dans l'activité en bas de page et cliquez sur 'visionner'**

Campagne électorale et organisation du scrutin :

Pour chaque collège électoral, l'ensemble des électeurs (élus titulaires et suppléants au Conseil de Vie Lycéenne de la circonscription) sera invité à participer à une réunion (par circonscription), qui permette aux candidats de se présenter et d'exposer leurs idées et leur programme. Pour faciliter ces rencontres il est également possible de mettre en place des réunions virtuelles (M@gistere) page 'réunions virtuelles' du parcours DAVLC - informations auprès d'Agnès Bertrand DAVLC davlc@ac-aix-marseille.fr.

Après avoir déterminé un créneau horaire avec les autres référents de la circonscription, il suffit d'utiliser une salle équipée d'un ordinateur, d'une caméra et d'un vidéo projecteur - voir procédure ci-dessus.

Bruno Roman, Conseiller en ingénierie de formation ouverte et à distance, se tient à disposition par mail bruno.roman@ac-aix-marseille.fr ou par tel : 09 62 52 63 63 en indiquant le créneau choisi, les consignes de préparation/connexion seront alors adressées à l'organisateur.

Ces réunions se tiendront au plus tard une semaine avant la date du scrutin soit le 21/11/2016.

- Les bulletins de vote, les professions de foi, la liste électorale, la liste d'émargement, seront téléchargeables sur l'application CVL/CAVL onglet CAVL dès lundi 14 novembre 2016.
- Les services du Rectorat fournissent les enveloppes nécessaires au vote et à l'acheminement des plis.

Les enveloppes pour le vote par correspondance sont en cours d'acheminement :

- Pour les établissements d'AIX-EN-PROVENCE, GARDANNE, LUYNES, PERTUIS : le matériel de vote est à retirer directement au Rectorat au Service Vie Scolaire, 5ème étage, Bureau 505 dès à présent.
- Pour les autres établissements, les Directions académiques organiseront la diffusion selon des modalités qui leur sont propres (retrait sur place pour les établissements sis dans la même ville que la DASEN / Tournée ou diffusion particulière pour les établissements extérieurs à cette ville).

Merci de prendre contact, dans ces deux derniers cas avec les responsables suivants :

DASEN 04: Mme Céline SENNELIER, Pôle Vie de l'Elève et Vie de l'Etablissement :

04 92 36 68 76.

DASEN 05 : Cabinet ou Monsieur GRAVIER: 04 92 56 57 02.

DASEN 13: Mme Isabelle BRETON, Division des Affaires Générales et Financières/ Service Courrier :

04 91 99 66 67.

DASEN 84: Mme Isabelle MONNIEZ, Division des Affaires Financières et Logistiques:

04 90 27 76 24.

Le matériel de vote comprend :

- les bulletins de vote
- les éventuelles professions de foi écrites (format A4, en noir et blanc, recto)
- trois enveloppes pour vote par correspondance.

Ce matériel de vote sera adressé aux établissements.

Il appartiendra aux chefs d'établissement de le remettre immédiatement aux électeurs concernés afin de respecter scrupuleusement le délai réglementaire de deux semaines avant le scrutin **prévu le 28 novembre 2016**.

Dans chaque circonscription électorale, un bureau de vote sera ouvert de 8h à 16 h (cf liste des circonscriptions) Deux assesseurs lycéens devront être désignés par bureau de vote.

Les frais de déplacement des électeurs devront être aussi réduits que possible, c'est pourquoi le vote par correspondance sera la norme, sauf peut-être pour les établissements bureaux de vote.

Le vote par correspondance : Pour que le vote soit valable, il doit intervenir dans les conditions suivantes :

Le bulletin doit être inséré dans une petite enveloppe non encollée sur laquelle figure la mention de la catégorie d'établissement concerné (enveloppe n°1). Cette enveloppe fermée, est glissée dans l'enveloppe n° 2 sur laquelle sont inscrits au recto le nom et l'adresse de l'établissement, la mention « Elections au CAVL » et le nom et prénom(s) de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.

Les plis, (regroupés dans l'enveloppe n°3) sur laquelle figure l'adresse du bureau de vote, sont confiés par l'établissement à la Poste et dûment affranchis par ses soins afin que les lycéens n'aient à supporter aucun frais.

Ils doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin.
Toutes précautions devront donc être prises en fonction des délais prévisibles d'acheminement postal.

Déroulement du scrutin.

Sur une table sont disposés les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires (la mention de la catégorie d'établissements doit figurer sur l'enveloppe.

Les votants insèrent obligatoirement leur bulletin de vote dans l'enveloppe n° 1 et, après avoir voté, apposent leur signature sur la liste des électeurs.

A l'heure de la fermeture du scrutin, le bureau collecte les votes par correspondance : les plis sont comptés en présence des membres du bureau de vote. A l'énoncé du nom de l'expéditeur porté sur chaque pli, il est procédé au pointage sur la liste électorale. Ce pli est ouvert et l'enveloppe cachetée qui se trouve à l'intérieur est glissée dans l'urne.

Dès la clôture du scrutin, le bureau vérifie que le nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne est bien égal au nombre d'émargements (votes au bureau de vote) et de pointages (votes par correspondance) effectués sur la liste des électeurs. Enfin chaque membre du bureau signe cette liste.

Dépouillement et attribution des sièges

A - Le dépouillement

Le Président du bureau de vote organise le dépouillement public. Celui-ci suit immédiatement la clôture du scrutin.

Sont nuls les bulletins de vote :

- sur lesquels sont retenus plus de noms que de sièges à pourvoir ou comportant des marques distinctives,
- glissés dans une enveloppe portant une autre mention que celle de la catégorie d'établissements concernée.
- lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins différents.

Lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, ils ne sont comptabilisés que pour un seul vote.

Les votes sont décomptés comme **blancs** lorsque l'enveloppe ne contient aucun bulletin.

Le bureau établit le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins blancs ou nuls, de suffrages valablement exprimés et le nombre de voix obtenues par chaque liste.

Le nombre de suffrages exprimés est celui du nombre de bulletins reconnus valables.

Tous ces chiffres doivent être soigneusement reportés sur le procès-verbal du scrutin.

B - Attribution des sièges

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège à pourvoir est attribué au candidat le plus **jeune**.

Les résultats et voies de recours :

Les résultats de l'élection sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau de vote. Les procès-verbaux, dont les **originaux sont conservés dans les établissements**, sont transmis, par courrier électronique (modèle joint ci-après) par chaque président de bureau de vote, au Recteur qui proclame les résultats de l'élection des représentants des lycéens au CAVL.

Ces résultats sont publiés par voie d'**affichage** dans les établissements scolaires, les inspections académiques, le Rectorat, au plus tard le lendemain du scrutin et disponibles sur le serveur académique.

Les **contestations** sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de l'affichage des résultats (soit jusqu'au 2 décembre 2016 inclus), devant le recteur d'académie.

Celui-ci doit statuer dans un délai de huit jours.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Election des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE 2016

NOTICE D'UTILISATION DU MATERIEL DE VOTE

(Circulaire 2002-065 du 28/3/2002)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service
vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne

[vielyceenne@ac-aix-
marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)

[https://cavl.ac-aix-
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Agnès Bertrand

[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1



1. Cas des établissements qui ne sont pas Bureau de vote (cf. B.A. Spécial du 7 novembre 2016).

Pour les établissements qui ne sont pas Bureau de vote, la norme est le **vote par correspondance** et l'exception, le déplacement au Bureau de vote de circonscription pour le collège électoral considéré (élus CVL titulaires et suppléants).

Le matériel de vote dans ce cas est composé des **bulletins de vote à télécharger d'après l'application CVL/CAVL du portail ARENA**, et des **enveloppes n° 1, 2 et 3** jointes à cet envoi et éventuellement des **professions de foi (à télécharger)**.

- l'enveloppe n°1 ne contient que le bulletin (ou rien si vote blanc).
- l'enveloppe n°2 contient le pli formé par l'enveloppe n°1 enserrant le bulletin. Elle comporte des mentions extérieures qui doivent être soigneusement renseignées afin de permettre le pointage de la liste électorale (à télécharger) effectué par le Bureau de vote.
- les établissements ayant collecté les votes par correspondance de leurs élèves se chargeront de **regrouper** les enveloppes n°2 (remplies et renseignées) à l'intérieur des enveloppes n°3 (adresse du Bureau de Vote pré-imprimée) et **d'acheminer** celles-ci dans les délais impartis, afin d'éviter aux élèves les frais d'expédition.

Elles devront transiter uniquement PAR LA POSTE, et parvenir au Bureau de vote de circonscription avant la clôture du scrutin (le 28/11/2016 à 16h) le cachet de la poste faisant foi.

2. Cas des établissements qui sont Bureau de vote (cf. B.A. Spécial du 7 novembre 2016).

Un établissement ne peut être Bureau de vote qu'au titre d'un seul Collège électoral.

Pour les établissements qui sont Bureau de vote, la norme est le **vote sur place**. Cependant, du matériel de vote par correspondance est joint à l'intention des élèves de l'établissement bureau de vote qui auraient à voter par correspondance (élèves en stage, en voyage scolaire ou absents pour d'autres raisons)

En ce qui concerne le vote sur place, seuls les **bulletins de vote à télécharger d'après l'application CVL/CAVL du portail ARENA**, et les **enveloppes n°1** devront être utilisés. Ce matériel sera d'accès facile, disposé sur des tables, de même que les **professions de foi (à télécharger)** correspondant aux bulletins. Le passage dans l'isoloir est obligatoire. La liste électorale (à télécharger) servira à la vérification des identités et au pointage des votes. L'émargement est obligatoire. La liste des candidatures (à télécharger) devra être affichée à l'intérieur du Bureau de vote.

3. Cas particulier des Lycées polyvalents (LPO ou LGT avec SEP), ou des Lycées professionnels et technologiques (LP ou LDM avec SGT)

Les lycées polyvalents ou les lycées professionnels et technologiques ont la plupart du temps des élus CVL issus de l'enseignement professionnel comme de l'enseignement général. Ils votent donc au titre de deux collèges électoraux différents :

- Lycées d'enseignement général, **lycées polyvalents** et technologiques,
- **SGT des lycées professionnels** ou lycées des métiers
- lycées professionnels, **SEP des lycées polyvalents**,

Le matériel de vote sera envoyé pour chaque collège électoral dans un enveloppe spécifique.

Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

Calendrier des opérations

| | | |
|---|-------------------------|---|
| | 18 octobre 2016 | Saisie par les établissements sur l'application CVL-CAVL (portail ARENA) des noms des élus titulaires et suppléants des CVL pour constitution de la liste électorale dans les 48h suivant l'élection et au plus tard le 18 octobre 2016. |
| Rectorat | | |
| Service vie scolaire | 31 octobre 2016 | Affichage de la liste électorale au Rectorat et dans les Directions Académiques. |
| Délégation académique à la vie lycéenne et collégienne vielyceenne@ac-aix- marseille.fr https://cavl.ac-aix- marseille.fr/spip/ | 31 octobre 2016 | Publication de la liste électorale sur le serveur académique (au plus tard) |
| Agnès Bertrand davlc@ac-aix- marseille.fr | 4 novembre 2016 | Date limite pour l'envoi postal des candidatures au CAVL au Rectorat. (Attention : Vacances de Toussaint : Sortie 19/10 ; Rentrée le 03/11/2016) |
| 04-42-91-71-64 | 10-14 novembre 2016 | Transmission des enveloppes et téléchargement du matériel de vote dans les établissements |
| Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1 | 18 novembre 2016 | Fin des Réunions électorales par circonscription |
|  | 28 novembre 2016 | Scrutin de 8h à 16h |
| | 28 novembre 2016 | Dépouillement du scrutin et remontée des résultats au Rectorat (vielyceenne@ac-aix-marseille.fr) par courriel le jour même . (utiliser le modèle de tableau excel pour les résultats des Elections CAVL diffusé par la DAVLC) |
| | 2 décembre 2016 | Fin de la période de contestation des résultats : Proclamation des résultats par voie d'affichage et disponibles sur le site académique. |
| | 7-8 décembre | Formation des élus CAVL (titulaire et 1er suppléant) |
| | 8 décembre | 1ère réunion du CAVL – Election du/de la représentant(e) académique au CNVL |

ELECTIONS DES REPRESENTANTS LYCEENS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES LYCEES GENERAUX, POLYVALENTS ET TECHNOLOGIQUES

Rectorat
Service
vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne

[vielyceenne@ac-aix-
marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)
[https://cavl.ac-aix-
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Agnès Bertrand

[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1



ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

| N° | CIRCONSCRIPTIONS | Effectifs | Poids de la Circonscription (%) | NBR DE SIEGES A POURVOIR |
|----|------------------------------|---------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 01 | Aix Nord | 3964 | 6.3 | 1 |
| 02 | Aix Sud | 4441 | 7.1 | 1 |
| 03 | Arles-Tarascon | 2655 | 4.2 | 1 |
| 04 | Martigues- Miramas | 2816 | 4.5 | 1 |
| 05 | Istres- Marignane- Vitrolles | 4180 | 6.6 | 1 |
| 06 | Marseille Nord | 2848 | 4.5 | 1 |
| 07 | Marseille Sud | 3498 | 5.6 | 1 |
| 08 | Marseille Centre A | 4663 | 7.4 | 1 |
| 09 | Marseille Centre B | 3513 | 5.6 | 1 |
| 10 | Marseille Sud-Est | 4498 | 7.1 | 1 |
| 11 | Aubagne la Ciotat | 3337 | 5.3 | 1 |
| 12 | Salon de Provence - Pertuis | 3798 | 6 | 1 |
| 13 | Avignon | 4817 | 7.6 | 1 |
| 14 | Cavaillon - Apt | 2693 | 4.2 | 1 |
| 15 | Carpentras - Orange | 4284 | 6.8 | 1 |
| 16 | Digne – Sisteron - Manosque | 4025 | 6.4 | 1 |
| 17 | Briançon- Embrun Gap | 3077 | 4.8 | 1 |
| | Total Académique | 63 107 | 100% | 17 |

**Elections des représentants des lycéens
au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

***Circonscriptions électorales des lycées généraux,
polyvalents et technologiques et SGT des LP***

1^{ERE} circonscription LGT/LPO - Aix Nord

| Etablissements | Ville |
|---|------------------------|
| LGT Vauvenargues | Aix-en-Provence |
| LGT Paul Cézanne | Aix-en-Provence |
| SGT LP Gambetta | Aix-en-Provence |
| Bureau de Vote : Lycée Vauvenargues, 60, Bd Carnot – 13625 Aix-en-Provence Cdx 1 | |

2^{EME} circonscription LGT/LPO - Aix Sud Gardanne Luynes

| Etablissements | Ville |
|---|-----------------|
| LGT Emile Zola | Aix-en-Provence |
| LGT Georges Duby | Luynes |
| LGT Marie Madeleine Fourcade | Gardanne |
| Bureau de Vote : Lycée Georges Duby, 200 rue Georges Duby – 13080 Luynes | |

3^{EME} circonscription LGT/LPO - Arles Tarascon

| Etablissements | Ville |
|--|--------------|
| LG Pasquet | Arles |
| LG Montmajour | Arles |
| LGT Alphonse Daudet | Tarascon |
| Bureau de Vote : Lycée Pasquet, 54 Bd Marcellin Berthelot – 13200 Arles | |

4^{EME} circonscription LGT/LPO – Martigues Miramas

| Etablissements | Ville |
|--|----------------|
| LGT Jean Lurçat | Martigues |
| LPO Paul Langevin | Martigues |
| LGT Jean Cocteau | Miramas |
| Bureau de Vote : Lycée Jean Cocteau Avenue J. Cocteau BP.33 13141 Miramas Cedex | |

5^{EME} circonscription LGT/LPO - Istres - Marignane Vitrolles

| Etablissements | Ville |
|---|---------------|
| LGT Arthur Rimbaud | Istres |
| LGT Maurice Genevoix | Marignane |
| LPO Jean Monnet | Vitrolles |
| LPO Pierre Mendès-France | Vitrolles |
| Bureau de Vote : Lycée Arthur Rimbaud Quartier des Salles 13808 Istres Cedex | |

6^{EME} circonscription LGT/LPO - Marseille Nord

| Etablissements | Ville |
|--|------------------|
| LGT Victor Hugo | Marseille |
| SGT LP L'Estaque | Marseille |
| SGT LP La Calade | Marseille |
| LGT Saint-Exupéry | Marseille |
| SGT LP La Viste | Marseille |
| Bureau de Vote : Lycée Saint-Exupéry–529, Ch. de la Madrague Ville-Marseille15ème | |

Rectorat

Service
vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne

[vielyceenne@ac-aix-
marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)

[https://cavl.ac-aix-
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Agnès Bertrand

[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1



2/3

7^{EME} circonscription LGT/LPO - Marseille Sud

| Etablissements | Ville |
|---|------------------|
| SGT LP J-Baptiste Brochier | Marseille |
| SGT LP Blaise Pascal | Marseille |
| SGT René Caillé | Marseille |
| LGT La Fourragère | Marseille |
| LPO Denis Diderot | Marseille |
| LGT Antonin Artaud | Marseille |
| Bureau de Vote : Lycée Antonin Artaud 25, Ch. N.D. de la Consolation – Marseille 13e | |

8^{EME} circonscription LGT/LPO - Marseille Centre A

| Etablissements | Ville |
|---|------------------|
| LGT Thiers | Marseille |
| LGT Saint-Charles | Marseille |
| LGT Montgrand | Marseille |
| LGT Le Rempart | Marseille |
| Bureau de Vote : Lycée Montgrand – 13, rue Montgrand – Marseille 6^{ème} | |

9^{EME} circonscription LGT/LPO - Marseille Centre B

| Etablissements | Ville |
|--|------------------|
| LGT Honoré Daumier | Marseille |
| LGT Marseilleveyre | Marseille |
| LGT Périer | Marseille |
| LPO Hôtelier Régional | Marseille |
| SGT LP Frédéric Mistral | Marseille |
| SGT LP Leau | Marseille |
| Bureau de Vote : Lycée Périer - 270 rue Paradis – Marseille 8^{ème} | |

10^{EME} circonscription LGT/LPO – Marseille Sud - Est

| Etablissements | Ville |
|---|------------------|
| LT Marie Curie | Marseille |
| LGT Marcel Pagnol | Marseille |
| LPO Jean Perrin | Marseille |
| SGT LP R. Caillé | Marseille |
| Bureau de Vote : Lycée Marcel Pagnol 128, Bd de St Loup 13395 Marseille cdx 10 | |

11^{EME} circonscription LGT/LPO - Aubagne La Ciotat

| Etablissements | Ville |
|--|----------------|
| LGT Frédéric Joliot-Curie | Aubagne |
| LPO Auguste et Louis Lumière | La Ciotat |
| LPO de la Méditerranée | La Ciotat |
| Bureau de Vote : Lycée Frédéric Joliot Curie – Avenue des Goums - Aubagne | |

12^{EME} circonscription LGT/LPO - Salon de Provence

| Etablissements | Ville |
|--|--------------------------|
| LT Adam de Craponne | Salon de Provence |
| LGT l'Empéri | Salon de Provence |
| LPO Val de Durance | Pertuis |
| Bureau de Vote : Lycée l'Empéri – 21, Montée du Puech - Salon | |



13^{EME} circonscription LGT/LPO - Avignon

| Etablissements | Ville |
|--|----------------|
| LG Frédéric Mistral | Avignon |
| LGT Philippe de Girard | Avignon |
| LGT Théodore Aubanel | Avignon |
| LGT René Char | Avignon |
| Bureau de Vote: Lycée T. Aubanel 14, r.de la Palapharnerie 84025 Avignon Cedex1 | |

3/3

14^{EME} circonscription LGT/LPO - Cavaillon – Apt – L'Isle/Sorgue

| Etablissements | Ville |
|---|---------------------------|
| LPO Charles de Gaulle | Apt |
| LGT Ismaël Dauphin | Cavaillon |
| LPO Alphonse Benoît | Isle sur la Sorgue |
| Bureau de Vote : Lycée Alphonse Benoît –Bd Victor Hugo – L'Isle/Sorgue | |

15^{EME} circonscription LGT/LPO - Bollène Carpentras-Orange

| Etablissements | Ville |
|--|-------------------|
| LGT Lucie Aubrac | Bollène |
| LGT Victor Hugo | Carpentras |
| LGT Jean-Henri Fabre | Carpentras |
| LGT l'Arc | Orange |
| LGT de Vaison | Vaison-la-Romaine |
| Bureau de Vote : Lycée Jean Henri-Fabre – Avenue du Mont Ventoux – Carpentras | |

16^{EME} circonscription LGT/LPO – Barcelonnette Digne Manosque Sisteron

| Etablissements | Ville |
|---|------------------------|
| LGT André Honnorat | Barcelonnette |
| LGT Pierre Gilles de Gennes | Digne les Bains |
| LGT Alexandra David-Neel | Digne les Bains |
| LGT Félix Esclangon | Manosque |
| LPO Les Iscles | Manosque |
| LGT International ITER | Manosque |
| LPO Paul Arène | Sisteron |
| Bureau de Vote : Lycée Alexandra David Neel – 17, Av. du Général Leclerc - Digne | |

17^{EME} circonscription LGT/LPO - Gap/Briançon-Embrun

| Etablissements | Ville |
|---|------------|
| LGT Aristide Briand | Gap |
| LGT Dominique Villars | Gap |
| LPO Climatique d'Altitude | Briançon |
| LCL Honoré Romane | Embrun |
| Bureau de Vote : Lycée Dominique Villars, Place de Verdun, BP 1004 - Gap | |

ELECTIONS DES REPRESENTANTS LYCEENS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

LYCEES PROFESSIONNELS (y compris SEP des LGT)

Rectorat

Service
vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne

[vielyceenne@ac-aix-
marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)

[https://cavl.ac-aix-
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Agnès Bertrand

[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1

| N° | CIRCONSCRIPTIONS | Effectifs | Poids de la Circonscription (%) | NBRE DE SIEGES A POURVOIR |
|----|--|---------------|---------------------------------------|------------------------------|
| 01 | Aix-Pertuis-Gardanne-Salon | 2286 | 10.2 | 1 |
| 02 | Arles Martigues Port-de-Bouc Miramas | 2608 | 10.7 | 1 |
| 03 | Istres- Marignane -Vitrolles-St Chamas | 1970 | 8.8 | 1 |
| 04 | Marseille Nord - Ouest | 2123 | 9.5 | 1 |
| 05 | Marseille Centre | 2761 | 12.3 | 1 |
| 06 | Aubagne - La Ciotat | 876 | 4 | 1 |
| 07 | Marseille Sud - Est | 1815 | 8 | 1 |
| 08 | Avignon – Cavaillon – Apt – L'Isle/Sorgue | 2267 | 10.1 | 1 |
| 09 | Carpentras – Orange – Sorgues- Valréas - Vedène | 2740 | 12.3 | 1 |
| 10 | Alpes | 2938 | 13.1 | 1 |
| | Total Académique | 22 384 | 100 | 10 |

Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

Circonscriptions électorales des lycées professionnels SEP des lycées polyvalents

1^{ERE} circonscription LP/SEP - Aix-Pertuis- Gardanne- Salon/Pce

| Etablissements | Ville |
|---|------------------------|
| LP Emile Zola | Aix-en-Provence |
| LP Vauvenargues | Aix-en-Provence |
| LP Gambetta | Aix-en-Provence |
| LP l'Etoile | Gardanne |
| SEP du LPO Val de Durance | Pertuis |
| LP Adam de Craponne | Salon de Provence |
| Bureau de Vote : LP Gambetta 100 Bis, Cours Gambetta 13100 Aix/Pce | |

2^{EME} circonscription LP/SEP - Arles – Martigues – Port de Bouc - Miramas

| Etablissements | Ville |
|--|--------------|
| LP Charles Privat | Arles |
| LP Perdiguier | Arles |
| LP Jean Lurçat | Martigues |
| SEP du LPO Paul Langevin | Martigues |
| LP Les Alpilles | Miramas |
| SEP du LGT Jean Cocteau | Miramas |
| LP Charles Mongrand | Port de Bouc |
| LP Jean Moulin | Port de Bouc |
| Bureau de Vote : LP Jean Moulin – Bd Marcel Cachin - Port de Bouc | |

3^{EME} circonscription LP/SEP – Istres – Marignane-Vitrolles

| Etablissements | Ville |
|--|--------------|
| LP Pierre Latécoère | Istres |
| LP Maurice Genevoix | Marignane |
| LP Louis Blériot | Marignane |
| SEP du LPO Jean Monnet | Vitrolles |
| SEP du LPO Pierre Mendès France | Vitrolles |
| LP Les Ferrages | Saint Chamas |
| Bureau de Vote : LP L. Blériot 8, Bd de la Libération BP 10 13721 Marignane cedex | |

Rectorat

Service
vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne

[vielyceenne@ac-aix-
marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)

[https://cavl.ac-aix-
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Agnès Bertrand

[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1



2/3

4^{EME} circonscription LP/SEP – Marseille Nord - Ouest

| Etablissements | Ville |
|---|-----------|
| SEP du LPO Denis Diderot | Marseille |
| LP La Floride | Marseille |
| SEP du LGT Saint Exupéry | Marseille |
| LP La Viste | Marseille |
| LP La Calade | Marseille |
| LP L'Estaque | Marseille |
| Bureau de Vote : LP L'Estaque 310 rue Rabelais 13016 Marseille | |

5^{EME} circonscription LP/SEP - Marseille Centre

| Etablissements | Ville |
|---|------------------|
| LP Le Châtelier | Marseille |
| LP Léonard de Vinci | Marseille |
| LP Colbert | Marseille |
| LP Bd Leau | Marseille |
| LP Poinso Chapuis | Marseille |
| SEP du LPO Hôtelier Régional | Marseille |
| LP Frédéric Mistral | Marseille |
| Bureau de Vote : LP Le Châtelier- 108 avenue R. Salengro – 13003 Marseille | |

6^{EME} circonscription LP/SEP - Aubagne La Ciotat

| Etablissements | Ville |
|---|----------------|
| LP Gustave Eiffel | Aubagne |
| SEP du LPO A. et L. Lumière | La Ciotat |
| SEP du LPO de la Méditerranée | La Ciotat |
| Bureau de Vote : LP Gustave Eiffel 5, avenue Manouchian BP 543 13682 Aubagne Cedex | |

7^{EME} circonscription LP/SEP - MARSEILLE Sud-Est

| Etablissements | Ville |
|--|------------------|
| LP Ampère | Marseille |
| LP Jean Baptiste Brochier | Marseille |
| SEP du LPO Jean Perrin | Marseille |
| LP René Caillié | Marseille |
| LP Camille Jullian | Marseille |
| LP Blaise Pascal | Marseille |
| SEP La Fourragère | Marseille |
| Bureau de Vote : LP Ampère 56, Bd Romain Rolland 13395 Marseille cedex 10 | |

8^{EME} circonscription LP/SEP - Avignon-Cavaillon- Apt- L'Isle sur -la-Sorgue

| Etablissements | Ville |
|--|--------------------|
| LP Maria Casarès | Avignon |
| LP René Char | Avignon |
| LP Robert Schumann | Avignon |
| LP Alexandre Dumas | Cavaillon |
| SEP du LPO Alphonse Benoît | Isle sur la Sorgue |
| SEP du LPO Charles de Gaulle | Apt |
| Bureau de Vote: LP Maria Casarès 1, rue Bavardages BP 839 84082 Avignon cedex 2 | |

**9^{EME} circonscription LP/SEP - Carpentras-Orange-Sorgues Valréas
Vedène**



3/3

| Etablissements | Ville |
|---|----------------------|
| <i>LP Domaine d'Eguilles</i> | <i>Vedène</i> |
| LP Victor Hugo | Carpentras |
| SEP du LPO J. H.Fabre | Carpentras |
| LP Aristide Briand | Orange |
| LP l'Argensol | Orange |
| LP de Sorgues | Sorgues |
| LP Ferdinand Revoul | Valréas |
| Bureau de Vote : LP Domaine d'Eguilles 840 Av. d'Eguilles - 84270 Védène | |

10^{EME} circonscription LP/SEP – Alpes

| Etablissements | Ville |
|--|-------------------|
| SEP du LPO André Honorat | Barcelonnette |
| LP Beau de Rochas | Digne |
| SEP du LPO Alexandra David Neel | Digne |
| SEP du LPO Les Iscles | Manosque |
| LP Martin Bret | Manosque |
| SEP du LPO Paul Arène | Sisteron |
| LP Alpes et Durance | Embrun |
| LP Sévigné | Gap |
| <i>LP Paul Héraud</i> | <i>Gap</i> |
| LP Pierre Mendès-France | Veynes |
| SEP du LPO Climatique d'Altitude | Briançon |
| Bureau de Vote : LP Paul Héraud – 25, Chemin de Bonne - Gap | |



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ELECTIONS DES REPRESENTANTS LYCEENS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE ETABLISSEMENTS REGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTE

Rectorat

Service
vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne
[vielyceenne@ac-aix-
marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)
[https://cavl.ac-aix-
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Agnès Bertrand

[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1



| CIRCONSCRIPTION | Effectifs | NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR |
|-----------------|-----------|--------------------------------|
| Académie | 381 | 1 |

Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

Circonscriptions électorales des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté

CIRCONSCRIPTION : Académie

Rectorat

Service
vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne
[vielyceenne@ac-aix-
marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)
[https://cavl.ac-aix-
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Agnès Bertrand

[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1

| Etablissements | Ville |
|--|----------------------------|
| <i>EREA Capitaine Brutus</i> | <i>Les Pennes Mirabeau</i> |
| EREA Paul Vincensini | Vedène |
| EREA Castel Bevons | Bevons |
| Bureau de Vote : EREA Paul Vincensini 559, rue du Cheval Blanc 84270 VEDENE | |

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne 2016-2018



-- Bulletin de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Enseignement professionnel*

Enseignement général et technologique

EREA

Circonscription n° :

TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

1^{er} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

2^{ème} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

Documents joints à l'acte de candidature : Profession de foi écrite Profession de foi vidéo
 Autorisation de diffusion d'image signée par le responsable légal du candidat

Ce bulletin de candidature devra être saisi sur l'application CVL/CAVL et signé puis renvoyer au Service Vie Scolaire **au plus tard le 4 novembre 2016** (le cachet de La Poste faisant foi) à : SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

S'il vous plait, doubler l'envoi par courriel à vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Une seule profession de foi par candidature format A4 recto, une seule candidature par élève
*cocher la case qui correspond à votre formation



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne 2016-2018

-- PROFESSION DE FOI --

Enseignement professionnel

Enseignement général et technologique

EREA

Circonscription :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Classe :

Présentation générale (qualités, motivations....) :

Programme :

Cette profession de foi devra être envoyée au Service Vie Scolaire **au plus tard le 4 novembre 2016** (le cachet de La Poste faisant foi) à : SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1 S'il vous plaît, doubler l'envoi papier par un scan à vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Une seule profession de foi par candidature format A4 recto, une seule candidature par élève

**AUTORISATION DE REPRODUCTION
ET DE REPRÉSENTATION DE
TEXTES, PHOTOS ET VIDEOS
CONCERNANT
LES ELEVES CANDIDATS AU CAVL

*ELEVE MINEUR***

Je, soussigné(e),

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL:

autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, sis Place Lucien Paye à Aix-en-Provence, à utiliser dans le cadre de sa candidature aux élections du CAVL 2016-2018, les textes, photos et vidéos, de mon enfant mineur :

NOM ET PRENOM :

Né(e) le :

A :

Demeurant :

Scolarisé(e) au lycée :

A :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille à fixer, reproduire et communiquer au public son image, ainsi que ses textes, dans le cadre de la campagne électorale du CAVL, sur les pages vie lycéenne et collégienne accueillies sur le site internet de l'Académie d'Aix-Marseille (<http://www.ac-aix-marseille.fr/>), ainsi que sur le site <https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/> et les comptes Facebook et twitter de la délégation académique à la vie lycéenne et collégienne.

Les photos, vidéos ainsi que les textes pourront être exploités et utilisés directement par le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, pour une période de 2 mois.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos et des textes susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et/ou d'utiliser les vidéos, dans tout support non conforme à la loi contre le racisme et la xénophobie ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal de l'élève :

En deux exemplaires (dont un à conserver par l'élève)

A renvoyer par courrier à Agnès Bertrand, DAVLC, Service Vie Scolaire, Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille,
1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
ou par courriel à vie.lyceenne@ac-aix-marseille.fr

**AUTORISATION DE REPRODUCTION
ET DE REPRÉSENTATION DE
TEXTES, PHOTOS ET VIDEOS
CONCERNANT
LES ELEVES CANDIDATS AU CAVL

ELEVE MAJEUR**

Je soussigné(e),

NOM ET PRENOM :

Né(e) le :

A :

Demeurant :

Scolarisé(e) au lycée :

A :

autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, sis Place Lucien Paye à Aix-en-Provence, à utiliser mes textes, photos et vidéos, dans le cadre de ma candidature aux élections du CAVL 2016-2018.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille à fixer, reproduire et communiquer au public mon image, ainsi que mes textes, dans le cadre de la campagne électorale du CAVL, sur les pages vie lycéenne et collégienne accueillies sur le site internet de l'Académie d'Aix-Marseille (<http://www.ac-aix-marseille.fr/>), ainsi que sur le site <https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/> et les comptes Facebook et twitter de la délégation académique à la vie lycéenne et collégienne.

Les photos, vidéos ainsi que les textes pourront être exploités et utilisés directement par le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, pour une période de 2 mois.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos et des textes susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et/ou d'utiliser les vidéos, dans tout support non conforme à la loi contre le racisme et la xénophobie ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à :

Le :

Signature de l'élève majeur(e)

En deux exemplaires (dont un à conserver par l'élève)

A renvoyer par courrier à Agnès Bertrand, DAVLC, Service Vie Scolaire, Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille,
1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
ou par courriel à vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Comment rédiger une profession de foi ?

Voici quelques conseils pour t'aider à rédiger ta profession de foi.

La profession de foi : c'est quoi et à qui ça s'adresse ?

Sur papier libre, c'est la trace écrite de tes motivations pour être candidat.

Ce sur quoi vont se fonder les électeurs pour savoir si tu seras ou non le délégué qui leur convient. En bref, cela sert à te présenter et à faire la promotion de tes idées.

Avant de commencer, pose-toi quelques questions :

- **Qui va lire mon texte ?** Bien déterminer le public visé permet d'adapter son discours : niveau de langue, exemples utilisés, centres d'intérêt.

Ce sont donc tous des élèves, mais que tu ne connais pas personnellement et surtout qui ne te connaissent pas ! Ce ne sont pas nécessairement tes camarades, ce sont donc tes mots, et seulement tes mots, qui devront les convaincre.

- **Quel message je veux faire passer ?** Que doit avoir retenu le lecteur ? Sélectionne ce qui te paraît le plus important afin de le mettre en valeur.

Interroge-toi ensuite sur le fond :

- **Se présenter** : Inutile de rédiger toute une biographie. Tu dois seulement mentionner les éléments en rapport avec ta candidature : ta position dans l'établissement (classe, parcours scolaire, orientation envisagée...), ton expérience éventuelle (délégué, membre d'associations...), tes centres d'intérêt, ce qui te caractérise...

- **Tes motivations** : Explique ce qui motive ta candidature, ce que tu peux apporter si tu es élu.

- **Le programme** : Tout candidat a un programme, à toi de présenter le tien en étant le plus honnête possible ! Ne promets pas « monts et merveilles » si tu n'es pas sûr de pouvoir les réaliser, tu perdrais alors toute crédibilité. Evite les tournures trop affirmatives telles que « je ferai cela », utilise plutôt des formules comme « je mettrai tout en œuvre pour.. », « je vais essayer de... » ou « je proposerai d'organiser ceci ou cela »...

Montre à tes camarades que tu t'intéresses à leurs préoccupations et à leurs demandes.

Et n'oublie pas que tu t'engages à remplir le contrat moral que tu acceptes au moment où tu présentes ta candidature.



2/2

- **le slogan** : Choisir un slogan est un art difficile mais cela aide le lecteur reconnaître ton nom et ton programme. Il doit être court et frappant mais évite l'humour déplacé ou la provocation frontale, ce n'est pas toujours fédérateur.

Puis accorde de l'attention à la forme du texte

Elle est importante car c'est ce qui va motiver le lecteur à lire ta profession de foi. Il faut donc travailler l'**aspect visuel** de celle-ci.

- **Le titre** : C'est ce qui attire en premier l'attention du lecteur. Il doit être « accrocheur » et donner envie de lire la suite ; mais pas pour autant « racoleur » ! Il peut être suivi de ce qu'on appelle un « chapeau » dans un article de presse, c'est à dire un texte court qui résume l'essentiel de ton exposé, en annonce les informations principales afin d'inciter ton lecteur à te lire.
- **Le texte** : Il doit être découpé en différents paragraphes pour « aérer » le texte et ne pas rebuter le lecteur. N'hésite pas à te répéter en rédigeant de brèves conclusions intermédiaires, entre les différentes parties, pour résumer ce que tu viens d'énoncer ; puis dans une conclusion générale où tu récapitules les points principaux de ta candidature. Tes phrases doivent être concises : ton futur électeur te lira peut-être sur écran, ce qui rend la lecture suivie encore plus difficile.
- **Le ton** : Il faut arriver à trouver un ton qui te ressemble sans être ni trop sérieux, ni trop relâché. Emploie un niveau de langue courant : un ton trop soutenu est inapproprié, cependant si tu veux être pris au sérieux, il ne faut pas te montrer trop familier non plus.
- **Une illustration** peut contribuer à donner un aspect agréable à l'ensemble : tu peux mettre une photo pour illustrer ta candidature, ou ajouter un logo.
- **Un peu d'originalité** : Varier les supports. Pour compléter le document sur papier, n'hésite pas, si tes compétences le permettent, à utiliser d'autres supports : mise en ligne des professions de foi sur le site de l'établissement, blog, webradio...

Et pourquoi ne pas réaliser une **courte vidéo** qui te permettra de présenter ta candidature et tes projets pour ton académie ?... (voir conseils joints).

Une fois rédigée, envoie ta profession de foi et/ou ta vidéo par mail à

davlc@ac-aix-marseille.fr ou vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Ainsi elle sera mise en ligne sur le site du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et visible de tous tes électeurs.

Profession de foi

Conseils pour une présentation vidéo.

La vidéo peut être créée à partir d'une caméra, appareil photo, smartphone...

Elle sera retenue et présentée sur le site de l'académie d'Aix-Marseille, page Vie Lycéenne, aux conditions suivantes :

- Durée : maximum 1 minute,
- Son audible,
- Image claire et nette,

Limiter les effets qui nuisent à la qualité des informations que tu souhaites divulguer,

- Discours dans un langage correct, sans grossièreté ni vulgarité,
- Présentation : prénom, nom, âge, classe, lycée, ville, département,
- Présentation de tes qualités, tes motivations et de ton programme.

Il est indispensable de signer ou de faire signer par tes parents (*si tu es mineur*) l'autorisation de diffusion que tu trouveras auprès de ton CPE.

Une fois rédigée, envoie ta profession de foi et/ou ta vidéo par mail à

davlc@ac-aix-marseille.fr ou vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Ainsi elle sera mise en ligne sur le site du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et visible de tous tes électeurs.

Des questions ou des suggestions : davlc@ac-aix-marseille.fr